

PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LE RECRUTEMENT DE VACATAIRE A FOURNIR CHAQUE ANNÉE

INGÉNIEURS ADMINISTRATIFS TECHNIQUES SOCIAUX ET DE SANTE TITULAIRES/ CONTRACTUELS DE L'UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

☐ AUTORISATION DE CUMUL D'ACTIVITÉ A TITRE ACCESSOIRE

pour l'année universitaire en cours accordée par le Président de l'Université

Conforme aux états de paiement : Heures autorisées = Heures à payer

(Heures dispensées en dehors du temps de travail)

Conditions réglementaires décret 87-889 du 29/10/1987 modifié

Les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'Education nationale peuvent faire appel pour des fonctions d'enseignement, dans les disciplines autres que médicales et odontologiques, à des chargés d'enseignement vacataires choisis en raison de leur compétence dans les domaines scientifique, culturel ou professionnel, qui exercent, en dehors de leur activité de chargé d'enseignement, une activité professionnelle principale.

Nota bene :

- ✚ Sont exclus de toutes rémunérations supplémentaires les personnels :
 - bénéficiaires d'un congé de formation professionnelle, d'une C.P.A, d'un congé parental,
 - placés en position de non activité.
- ✚ Les agents contractuels sont soumis à l'obligation d'avoir exercé une activité salariée d'au moins 900 heures par an, ou à défaut les heures d'enseignement autorisées seront proratisées.

Nature et nombre d'heures autorisées

Les chargés d'enseignement vacataires peuvent assurer des cours, des travaux dirigés ou des travaux pratiques.

Nombre maximum d'heures : **80 heures Eq./T.D. pour l'ensemble des composantes.**

Sans possibilité de demande de dépassement (CA du 29/10/2010)

- JE M'ENGAGE A REMETTRE MON DOSSIER AVANT TOUT DEBUT DE COURS
- AUCUN DEPASSEMENT DE SEUIL N'EST POSSIBLE
- TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE AU BUREAU DU PERSONNEL
**ATTENTION : IL NE PEUT ETRE PAYE D'HEURE D'ENSEIGNEMENT AUX ASSOCIATION/ATER/DEMANDEURS D'EMPLOI
NI AUX RETRAITES OU ACTIFS DE + DE 67ANS**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE CUMUL D'ACTIVITES A TITRE ACCESSOIRE
POUR LE PERSONNEL DE L'UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS
Décret 2007-658 du 2 mai 2007
ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019**

Il est indispensable que toutes les rubriques de la présente fiche soient complétées avec précision

NOM : PRENOM :

GRADE : DIPLOME :

I - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FONCTION PUBLIQUE PRINCIPALE :

Etablissement : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS Fonctions exercées :

Titulaire Contractuel Temps complet Temps partiel

Indice de traitement (INM) : Horaire hebdomadaire statutaire : Quotité de travail :

II - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FONCTION SECONDAIRE :

ETABLISSEMENT PUBLIC Nom : Adresse :

ETABLISSEMENT PRIVE Nom : Adresse :

Nature exacte des fonctions exercées dans l'emploi secondaire :

Modalités de la rémunération :

Traitement :€ Indemnité :€ Honoraires :€ Vacances :€(taux)

Heures d'enseignement : (nb d'heures à préciser) CMH. TDH. TPH

Nombre TOTAL d'heures effectuées dans l'activité secondaire pour la période citée en III : H éq. TD

III DATE D'EFFET ET DUREE A DONNER A LA DECISION AUTORISANT LE CUMUL DE FONCTIONS :

Année universitaire 20 / 20 ou du/...../..... au/...../.....

IV RENSEIGNEMENTS GENERAUX

L'intéressé exerce-t-il déjà d'autres activités accessoires pour l'année scolaire en cours ? OUI NON

Si oui, préciser : Nom de l'employeur, Type d'activité, Nombre d'heures hebdomadaires

.....
.....

AVIS et VISA du Directeur de la composante :

Fait à : Le : Signature du fonctionnaire :

Rappel : l'intéressé(e) doit impérativement avoir reçu l'autorisation de cumul avant de commencer son activité accessoire.

DECISION de Monsieur le PRESIDENT pour l'emploi principal (1) :

AUTORISATION : ACCORDEE REFUSEE

Fait à : Le :

(1) En apposant son visa, le supérieur hiérarchique certifie l'exactitude des renseignements fournis par le demandeur et atteste qu'il accomplit les obligations statutaires afférentes à son grade.